

Publié le 28 août 2014

Manche : Un écoparc pour faire rimer énergie avec emploi

En cherchant à concilier énergies renouvelables, activités économiques et créations d'emploi, la Sem Seenergie tente d'apporter une dynamique économique originale dans la Communauté de communes du Val de Sée (Manche). La construction d'un écoparc autour d'une centrale photovoltaïque séduit déjà des investisseurs au service d'une économie solidaire et durable.



« L'idée de faire de la vallée de la Sée une écovallée et d'y implanter un écoparc est née dans les années 90 », explique Bernard Tréhet, P-dg de Seenergie, maire de Brécey, président de la Communauté de communes du Val de Sée et conseiller général de la Manche. Le projet a pris un nouvel élan en 2011 sous l'impulsion de la Communauté de communes, via Seenergie. La création d'une centrale photovoltaïque de 4,8 MW a entraîné la construction par la Sem de 24 bâtiments (coques) équipés de panneaux solaires, sur un terrain de 30 hectares appartenant à la collectivité. Coût global de la centrale : 18 millions d'euros dont 5,6 millions pour les coques. D'une surface totale de 45 000 m², ces dernières peuvent maintenant accueillir des entreprises qui « recherchent des solutions concrètes à leurs problèmes d'économies d'énergies et d'extension », commente Bernard Tréhet.

Un contrat signé avec la communauté de communes permet à la Sem de louer et aménager les structures. Parallèlement, un bail emphytéotique a été conclu par Seenergie avec le producteur d'EnR Langa Solar pour lui permettre d'exploiter les toitures photovoltaïques. En contre partie, la société a financé la construction de

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



plusieurs coques.

Création d'emplois et de richesses

« Il reste maintenant à aménager les coques pour accueillir des entreprises », poursuit Bernard Tréhet. Pour la communauté de communes, le développement des énergies renouvelables doit servir de levier pour créer des emplois et générer des recettes nouvelles. Une entreprise dédiée aux produits éco-labellisée, représentant 15 emplois, s'est déjà installée dans l'une des coques et cinq autres projets sont en cours avec, selon la Sem, une perspective de 150 emplois d'ici à fin 2015. La recette IFER, produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, sera alors de 40 000 euros pour la communauté de communes.

« Un volet biomasse est également à l'étude pour la fabrication de pellets qui permettront de chauffer au bois l'ensemble des structures », ajoute le P-dg de Seenergie. L'écoparc compte également sur sa position géographique pour séduire les entrepreneurs d'une économie solidaire et durable : situé à 600 mètres de l'autoroute A84, sur l'axe Calais-Bayonne, à mi-chemin entre Caen et Rennes, le site est à proximité du port de Granville, aux portes de la Bretagne.

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2